

**REPONSE DE MONSIEUR LIONEL MORTINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR MARCEL CESARI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Episode de gel atypique en Corse.

Merci Président,
A ringraziavvi,
Merci o Sgiò consiglieru,

En quelques mots.

Nous avons tous pu voir en ce début avril, les milliers, pour ne pas dire les millions de bougies dans les vignes sur le continent, ou ici des bottes de paille brûler dans nos vignes.

On a pu voir aussi l'installation en catastrophe, des éoliennes ou d'autres systèmes pour lutter contre ce gel.

Ça vient d'être dit, ce gel printanier est lié à des hivers de plus en plus doux. Cette épisode a été marqué au-delà de la France partout en Europe et qui nous a affectés d'une manière brutale et forte, notamment sur les zones de Figari, de Patrimoni, de Sartè, soit aussi d'Aiacciu, ce qui nous laisse craindre une perte potentielle sur la récolte 2021 et cela après une année 2020 déjà très difficile sur le plan commercial avec la pandémie.

Devant l'urgence de la situation, l'ODARC a organisé une réunion sous l'autorité du Président du Conseil exécutif avec l'ensemble de la profession, notamment l'intercommunalité qui était présente, le GIAC qui représente les appellations d'origine, les Présidents d'appellation d'origine qui ont été touchés. Nous avons fait le point sur les dommages observés, diligenté une visite des agents de l'ODARC auprès des exploitations touchées et nous envisageons d'ores-et-déjà les perspectives de réponses à court et moyen terme sur ces difficultés, avec notamment des audits par exploitation et pour lesquels nous nous appuyons sur les Chambres d'Agriculture qui ont la capacité et l'expertise pour nous aider sur l'appui technique.

Ces dommages devraient aussi, en tout état de cause, affecter la production sur le plan qualitatif et quantitatif pour ces vigneron touchés.

Dans le cadre réglementaire qui s'impose, la participation de notre Collectivité à travers l'ODARC pour la prise en compte des difficultés économiques qui résulteront de cet épisode, personne ne sera laissé sur le bord de la route.

De leur côté, les professionnels s'apprêtent à faire valoir, avec le soutien qui sera le nôtre, de la Collectivité à travers son Conseil exécutif et évidemment de l'ODARC, des demandes dérogatoires exceptionnelles sur le cahier des charges des appellations. C'est important aussi, notamment la possibilité et l'autorisation de dépasser les rendements sur les parcelles non gelées, la modification des règles d'assemblage ou l'achat de vendanges et de moûts. Donc, nous serons à leurs côtés pour ces demandes exceptionnelles et évidemment les demandes d'exonération fiscale pour permettre les ajustements classiques dans de tels cas.

Comme, vous l'avez dit, les annonces du Premier Ministre français qui a la responsabilité de la gestion des risques, indique la mobilisation d'1 Milliard d'euros aux filières sinistrées qui enregistreront évidemment des pertes économiques historiques. Il n'y a pas que la viticulture, l'ensemble de l'agriculture française a été touchée, même si chez nous cela s'est limité heureusement à la vigne et un peu à l'arboriculture mais à la marge.

Nous serons particulièrement vigilants à l'instar de nos parlementaires qui ont déjà interpellé le Gouvernement sur les modalités de mise en œuvre de ces aides et sur les réponses qui seront envisagées sur la modification nécessaire du système de mutualisation des risques qui, actuellement, ne remplit pas son objectif. Cela a été dit d'une manière générale, mais il faut le rappeler. Un système assurantiel qui semble déficient face à la recrudescence de ces événements est à revoir en profondeur, si l'on veut se rendre à nouveau opérants pour les viticulteurs, les arboriculteurs évidemment les plus touchés aujourd'hui.

Vous l'avez rappelé également, et je partage évidemment votre philosophie de l'action qu'il faudrait mettre en œuvre. En dehors des aspects conjoncturels, aujourd'hui il convient de souligner que cet épisode traduit pour une très large part le phénomène du dérèglement climatique, gel, sécheresse, inondations, températures d'une intensité extrême et qui se multiplient dans le présent et pour le futur aussi et qui nécessitent une adaptation de nos systèmes de production. Les réponses porteront à la fois sur les pratiques agricoles qu'il faudra faire évoluer, les outils de prévention et sur la recherche de modèles plus résilients face à ce type de crises sur lesquelles nous travaillons.

Nous étudions aussi avec les viticulteurs la possibilité d'un travail sur la durée visant à mieux cartographier les zones à risques, expérimenter des procédés techniques de protection, cela peut être par éolienne, aspersion ou autre.

Nous allons financer, dès cette année, sur des exploitations pilotes, mais bon, dont l'efficacité reste toutefois limitée en dessous de -2 à -4°, ou de travailler sur l'adaptation de cépages plus résistants avec la profession. Des financements en matériels et pour ces activités de recherche seront mis aussi en œuvre.

Ainsi, et d'une manière plus générale, sur le prochain programme d'aide à l'agriculture dès 2023, puisque cela a été reporté de deux ans comme vous le savez, on devra consacrer une attention toute particulière à l'adaptation de notre secteur agricole au changement climatique et à l'utilisation des ressources naturelles, notamment de l'eau, aussi bien au niveau des exploitations agricoles que sur les programmes de recherche, d'innovation et d'expérimentation qui seront mis en œuvre par la Collectivité, par notre majorité.

Donc, un véritable travail de fond à mener et que nous mènerons. Des aides directes actuellement à travers les minimis suite aux audits, au soutien aux demandes aussi exceptionnelles de dérogation sur l'AOP. Dans un cadre réglementaire nous aiderons, au cas par cas, les exploitants touchés sur l'ensemble de l'île.

Vi ringraziu.